

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS REGIONALE MASCULINE 2 (RM2)

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat « Régional masculine 2 » (RM2).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de « Pré-Nationale Masculine » (PNM).

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

Les associations sportives descendantes de Pré-Nationale Masculine.

Les associations sportives maintenues en Régionale Masculine 2 (RM2).

Les associations sportives issues de Régionale Masculine 3 (RM3).

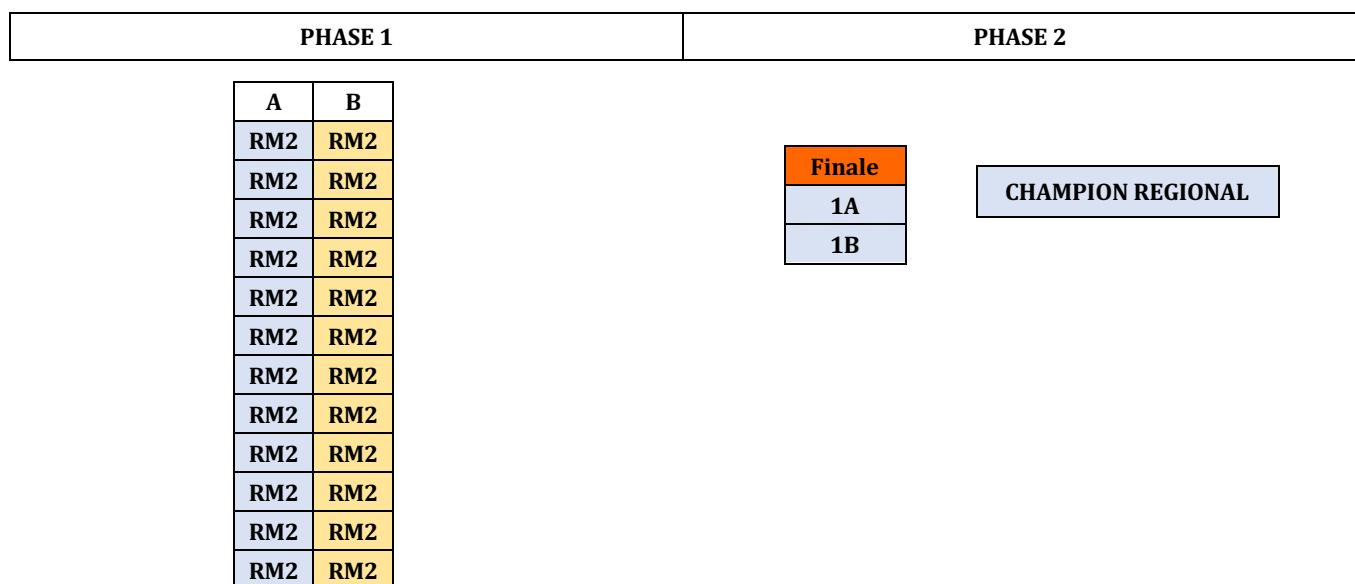
Soit 24 équipes.

Article 3 : Système de l'épreuve

Championnat en deux phases :

PHASE 1	Les 24 associations sportives sont groupées en deux (2) poules de douze (12) équipes disputant des rencontres aller-retour (22 journées).
PHASE 2	A l'issue de la saison en cours : Les associations sportives classées 1 ^{er} de chaque poule se rencontrent pour le titre de champion. Le vainqueur est déclaré Champion d'Ile de France de Régionale Masculine 2 . La finale aura lieu chez l'équipe la mieux classée au ranking RM2. La finale aura lieu sur un site déterminé par la CSR conformément au calendrier sportif de la saison en cours. L'équipe la mieux classée au ranking RM2 sera déclarée recevante.

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).



Le vainqueur de la Finale est déclaré Champion d'Ile de France de Régionale Masculine 2.

Article 4 : Montées et descentes

MONTEES	<p>Les deux (2) premiers de chaque poule accèdent à la Pré-Nationale Masculine (PNM) pour la saison suivante.</p> <p>Au-delà du troisième, ou en cas de refus, le classement établi au ranking (art 23 des RSG LIFBB) en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe qui retenue en PNM (art 69 des règlements sportifs de la LIFBB).</p> <p>Dans l'éventualité où une association sportive ne pourrait pas accéder à la PNM (cas d'association sportive déjà représentée en PNM), il sera fait appel à l'association sportive suivante du ranking.</p> <p>Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.</p>
DESCENTES	<p>1) Les associations sportives classées à la 12^{ème} et à la 11^{ème} place de chaque poule descendant en championnat RM3 la saison suivante.</p> <p>2) Pour chaque descente(s) de Pré-National Masculine (PNM), il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers la RM3 qu'il y a de descente(s) de Pré-National Masculine (PNM).</p>

Article 5 : Rencontre

HORAIRE OFFICIEL	Samedi 20h30 Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche																
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'																
BALLON	Taille 7																
FEUILLE	E-Marque obligatoire																
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB																
LICENCE AUTORISEE	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de licence</th><th>OC</th><th>1C-1CAST</th><th>2C-2CAST</th><th>OCT</th><th>0CAST</th><th>0CASTCTC</th><th>JH/OH</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nbre maximum</td><td>10</td><td>3*</td><td>3*</td><td>3*</td><td>3*</td><td>5</td><td>JH illimités + 1 OH</td></tr> </tbody> </table> <p>Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».</p>	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	0CAST	0CASTCTC	JH/OH	Nbre maximum	10	3*	3*	3*	3*	5	JH illimités + 1 OH
Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	0CAST	0CASTCTC	JH/OH										
Nbre maximum	10	3*	3*	3*	3*	5	JH illimités + 1 OH										
BRULAGE	<p>Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.</p> <p>Dans le cas d'une CTC : un joueur est forcément brûlé dans toutes les équipes des clubs composant la CTC évoluant à un niveau inférieur.</p> <p>Dans le cas d'une CTC, voir le schéma ci-dessous</p> <p>Règle de participation CTC - LIFBB</p> <p>Déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> Joueur interdit d'aller jouer dans le club en nom propre Joueur autorisé d'aller jouer dans le club CTC avec une extension AST Joueur du club porteur autorisé d'aller jouer dans le club CTC <p>Règle de Brûlage</p> <ul style="list-style-type: none"> En seniors, bruler 5 joueurs du club porteur En jeunes, bruler 5 joueurs dont au moins 3 du club porteur (*) <p>Ces 5 joueurs ne peuvent pas jouer dans une autre équipe de la même catégorie engagée par l'un des clubs de la CTC.</p> <p>(*) : En 2eme phase, les équipes ayant une équipe qualifiée par un TQR verront leur nombre de brûlés passé de 5 à 8 en phase 2 du championnat régional (avec toujours au moins 3 du club porteur).</p>																
DESIGNATIONS	Arbitres : 2 arbitres désignés par la CRO et réglées par la caisse de péréquation																

* Les licences 1C, 2C, OCT et 0CAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Article 6 : Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	NEANT
OBLIGATIONS CTC	<p>Obligation de 5 joueurs licenciés dans le club porteur inscrits sur la feuille de marque. Un minimum de 5 joueurs titulaires d'une licence 0C, 1C, 2C ou T délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe.</p>
OBLIGATIONS SPORTIVES	<p>1 équipe séniors masculine ou 1 équipe U21M ou U18M et 1 autre équipe jeune masculines (U21M à U13M) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie</p>
Pacte #Tousengagés	Se conformer aux règlements FFBB